

# Rapport au Parlement

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

## sur l'emploi de la langue française

Synthèse 2011

ce rapport consacre de larges développements aux enjeux liés au numérique. En la matière, serait-on tenté d'écrire, 2011 koi 2009 (traduction : « Demain quoi de neuf ») ? Au-delà du « langage sms », le développement des technologies numériques offre de nouveaux territoires à l'écrit, ce qui n'est pas sans conséquence sur la transmission, le partage et la diffusion de notre langue : une conférence internationale, organisée à Lyon les 18 et 19 octobre prochains, permettra d'aborder

# l'emploi de la langue française

L'édition 2011 du Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, dont il est présenté ici une synthèse, dresse un bilan aussi exhaustif que possible de la mise en œuvre de l'action publique en faveur de la langue française. Elle retrace les évolutions ayant marqué la période 2010-2011 qui résultent de l'action coordonnée des administrations concernées par la politique de la langue et des nombreuses initiatives prises par la société civile.

C'est la troisième fois que j'ai le plaisir de préfacier le rapport du Gouvernement sur l'emploi du français. J'avoue m'être interrogé dans un premier temps sur l'opportunité, chaque année, de dresser un bilan de la situation de notre langue, soumise par nature à des évolutions lentes, à des mouvements l'affectant sur le long terme.

Je salue au contraire aujourd'hui la perspicacité du législateur qui a voulu qu'à échéance rapprochée nos concitoyens disposent d'une photographie de l'état de leur langue. J'y vois un souci démocratique et une nécessité profonde. En effet, si chacun d'entre nous use du français comme de l'air qu'il respire - autrement dit sans y penser - de nombreux éléments influent en permanence sur l'emploi et le statut de notre langue : jurisprudences, décisions européennes, internationalisation des échanges, évolutions technologiques... Ce temps-là est un temps court : il impose aux pouvoirs publics une attention et une vigilance permanentes pour conserver au français, un des « fondamentaux » de notre République, toute sa place dans la société.

À juste titre, ce rapport consacre de larges développements aux enjeux liés au numérique. En la matière, serait-on tenté d'écrire, 2m1 koi 2 9 (traduction : « Demain quoi de neuf ») ? Au-delà du « langage sms », le développement des technologies numériques offre de nouveaux territoires à l'écrit, ce qui n'est pas sans conséquence sur la transmission, le partage et la diffusion de notre langue : une conférence internationale organisée à Lyon, les 18 et 19 octobre prochains permettra d'aborder en profondeur les évolutions du français contemporain.

Ces technologies constituent aussi un atout pour notre langue et je suis très heureux de constater que les francophones s'en sont emparés avec succès : le fait que le français figure en troisième position dans le nombre d'articles disponibles sur l'encyclopédie multilingue wikipedia n'est qu'un des nombreux indices de cette bonne santé.

Car c'est une de mes priorités : encourager tout ce qui permet au français d'être une langue de la modernité. Le gouvernement continuera donc à se montrer attentif aux projets qui développent les usages numériques du français, dans de multiples domaines : services aux usagers, transmission des savoirs, accessibilité, noms de domaines, création...

Il reste que nous devons tenir compte du rapport de force entre les langues, qui fait de l'anglais un vecteur incontournable de la diffusion des savoirs, et de la nécessité où sont nos chercheurs de voir leurs travaux figurer en bonne place dans les moteurs de recherche. Dans cette perspective, et en complétant l'appui que nous apportons à la diffusion numérique en français, je souhaite, avec notamment mon collègue de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mettre en place prochainement un programme de traduction des revues de sciences humaines françaises en anglais (et à terme vers d'autres langues), afin d'améliorer la visibilité internationale de notre production, tout en préservant la possibilité d'écrire et de penser en français. Il en va de notre place dans ce qu'on appelle le « débat d'idées » et dans le maintien du pluralisme des points de vue sur le monde.

Si la langue de la République est le français, la République s'exprime dans une diversité de langues qu'elle doit accueillir, préserver et valoriser. En cette Année des outre-mer français, j'ai souhaité que la République se préoccupe tout particulièrement de l'immense patrimoine linguistique des territoires ultra-marins. Point d'orgue de cette Année, les *États généraux du multilinguisme dans les outre-mer*, qui se tiendront du 14 au 18 décembre prochains en Guyane, jetteront les bases d'une politique qui doit tout à la fois faire reculer l'illettrisme dans ces territoires - plus élevé qu'en métropole - et mieux prendre en compte les compétences linguistiques de leurs habitants, qui doivent constituer un atout pour leur développement.

Jusqu'au bout, le Gouvernement entend donc se montrer actif, déterminé et utile pour la cause du français et du plurilinguisme. Il en va de la cohésion de notre pays.

Frédéric MITTERRAND  
Ministre de la Culture et de la Communication

# Veiller à l'application d'un cadre légal garant de la cohésion sociale

## La consommation

Les dispositions légales concernant l'information et la protection du consommateur constituent la clé de voûte de l'édifice institutionnel mis en place pour garantir l'emploi du français dans la vie sociale. Elles font l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration comme des associations.

L'année 2010 a été marquée par :

- > une hausse du nombre d'interventions d'agents de la DGCCRF : 11 483 contre 9 309 en 2009 ;
- > une hausse du taux d'infractions qui s'établit à 14,4 % du total des interventions (le plus élevé constaté depuis 1996) contre 12,4 % en 2009, mais avec une relative stabilité du degré de la

gravité, dans la mesure où 8,55 % des infractions ont donné lieu à l'engagement de procédures contentieuses contre 8,22 % en 2009 ;

- > une proportion importante de manquements, de faible gravité, qui donnent lieu à des rappels de la réglementation plutôt qu'à des procédures contentieuses ;
- > une baisse du nombre de décisions prononcées par les tribunaux : 61 contre 64 en 2009.

En 2010, les services douaniers ont effectué 657 contrôles contre 336 en 2009, soit une augmentation de 195 %, et constaté 10 infractions, contre 4 l'année précédente.

## Les médias audiovisuels

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) veille au respect des obligations envers la langue française inscrites aux cahiers des charges des sociétés nationales de radio et de télévision, et dans les conventions annexées aux décisions d'autorisation des diffuseurs privés.

En 2010, aucune contravention à l'article 12 de la loi du 4 août 1994 n'a été relevée. En effet, les lettres et les courriels reçus par le Conseil dénonçaient des messages publicitaires qui ne présentaient pas de manquements proprement dits au cadre légal : noms

de marque en langue étrangère, messages dont les mots étrangers suivis d'un astérisque renvoyaient à une traduction en français, incrustée à l'écran dans des caractères parfaitement lisibles (conformément aux dispositions législatives), et utilisation de chansons anglaises comme fond sonore, alors que l'emploi de textes chantés en langues étrangères ne contrevient pas aux dispositions de la loi du 4 août 1994, si leur contenu ne comporte pas d'argument commercial.

### *L'action de France Télévisions*

*France Télévisions* contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française dans le cadre des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Tout au long de l'année 2010, *France Télévisions* s'est montré particulièrement attentif à l'emploi de la langue française sur ses antennes. Ses animateurs et journalistes ont en particulier veillé à proscrire l'emploi de termes étrangers lorsqu'un équivalent français existe.

Le groupe public a également fortement contribué à l'illustration de la langue française au travers de ses contenus, qu'il s'agisse des programmes généraux (*Espace francophone*, la collection *Empreintes*, des émissions de divertissement telles que *Des chiffres et des lettres* ou *Questions pour un champion*), des émissions littéraires et culturelles régulières, des soirées événementielles.

*France 3* (en partenariat avec les magazines *Lire* et *L'Express*, ainsi que la *MAIF*) s'est associée pour la 6<sup>e</sup> année au *Camion des Mots* afin de promouvoir et défendre la langue française auprès des jeunes générations.

Consciente de sa responsabilité particulière en matière de mise à disposition de ses programmes auprès des personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif et de la mission de service public qui en découle, *France Télévisions* développe une politique ambitieuse sur le long terme en la matière.

## La publicité

L'autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) est l'organisme de régulation professionnelle

de la publicité en France.

L'autorité s'est dotée début 2011 d'un nouvel outil

de communication auprès de ses adhérents, mais aussi de toutes les autres parties prenantes. Il s'agit de « La lettre » d'information et de partage de l'actualité de l'Autodiscipline publicitaire et de la vie au quotidien de l'ARPP, de ses équipes et des Instances associées qui est téléchargeable en ligne sur [www.arpp.org](http://www.arpp.org).

Concernant les contrôles facultatifs (exercés sur les projets de messages publicitaires à diffuser) sur les 15 371 messages soumis à l'ARPP, 578 ont donné lieu à des interventions sur la base de l'emploi

obligatoire du français et 10 sur l'usage incorrect du français.

Les contrôles obligatoires (effectués sur les messages publicitaires à diffuser sur le support télévisé) ont concerné, pour avis avant diffusion, 21 878 campagnes publicitaires. Sur la période retenue, 2 294 de ces campagnes, soit 10,48 %, ont fait l'objet de demandes de modification. Les dispositions contenues dans la loi du 4 août 1994 ont suscité 350 avis de modification, soit 15,25 % des demandes.

### La langue au service de l'accessibilité

En 2010, les chaînes hertziennes publiques ainsi que les chaînes privées dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des services de télévision ont signé les avenants à leur convention. Ceux-ci intègrent les dispositions issues de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et visant à rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de leurs programmes, hors écrans publicitaires, à compter du 12 février 2010.

Cette obligation a été respectée autant par les chaînes de *France Télévisions* que par les chaînes privées concernées. Ainsi, *TF1* a diffusé en mode numérique, chaque mois, une œuvre

cinématographique ou audiovisuelle de grande audience en audiodescription. *M6* a commencé également à diffuser chaque mois des émissions en audiodescription. *France Télévisions* a continué la diffusion régulière d'œuvres audiodécrites commencée en 2009 en proposant 11 œuvres cinématographiques. Pour répondre à une demande du Conseil, ces chaînes indiquent par une mention sonore leurs diffusions en audiodescription dans les bandes annonces et au début de la diffusion du programme. L'offre de programmes audiodécrits va se multiplier à partir de 2011 de sorte qu'en 2013 il y ait un programme quotidien disponible sur chacune des chaînes concernées.

## Placer la langue française au cœur de la production et de la transmission des savoirs

### L'enjeu du français dans l'enseignement supérieur et la recherche

Alors que la diversité culturelle et linguistique est placée au rang de priorité politique (« La diversité des langues, une chance pour l'Europe » est la phrase mise en exergue aux *États généraux du multilinguisme* en 2008), des voix s'élèvent pour considérer qu'une telle approche constitue

un obstacle à la transmission des savoirs dans l'enseignement et à leur production dans la recherche.

Le débat a pris de l'ampleur en 2010/2011, à la suite de positions divergentes exprimées dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### *Le français, facteur d'égalité*

Force est de constater qu'il est nécessaire pour les chercheurs de maîtriser l'anglais, ne serait-ce que pour qu'ils puissent communiquer entre eux par-delà les frontières. Il n'en reste pas moins que des garde-fous sont indispensables pour permettre l'expression en français de tous ceux qui souhaitent recourir à notre langue et il revient à l'État, garant de la cohésion de notre pays et de l'égalité entre les citoyens, d'y veiller.

Le respect de notre cadre légal, qui présente la souplesse nécessaire en autorisant dans certains cas précis le recours à d'autres langues d'enseignement que le français (pour les écoles étrangères ou spécialement ouvertes aux élèves de nationalité étrangère, pour les établissements dispensant un enseignement à caractère international...), est un élément essentiel au maintien de cette cohésion.

## Favoriser la diffusion de la pensée française

Le rapport de forces entre les langues est tel aujourd'hui que si les chercheurs français n'ont pas l'assurance, grâce à la traduction, d'être compris d'un lectorat non francophone, ils renonceront à terme à publier et, plus généralement, à « penser » en français, c'est-à-dire à produire des concepts dans notre

langue. Le maintien d'une pensée française dans les sciences humaines et sociales n'est donc pas seulement un enjeu majeur pour l'influence française dans le monde, mais aussi pour l'emploi du français en France même, dans un secteur crucial pour la vie intellectuelle et culturelle de notre pays.

### *Un projet au service de l'influence française*

Pour remédier à cette situation, le ministère de la Culture et de la Communication, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réfléchissent, avec d'autres partenaires, à une initiative pour aider les revues de recherche en sciences humaines et sociales, et plus généralement les publications accueillant les « débats d'idées », à continuer à publier en français, tout en favorisant leur diffusion internationale en anglais : le référencement des travaux publiés sur les principaux moteurs de recherche scientifique en serait ainsi facilité.

## L'enrichissement de la langue française

Les travaux des commissions de terminologie sont peu connus du public. Inversement le grand public

ne dispose pas de tribune pour donner son avis sur l'enrichissement de la langue.

### *Un wiki pour associer le grand public à l'évolution du français*

La délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'est donnée pour objectif d'associer le public à l'enrichissement du français. Le lancement, en septembre 2011, d'un outil de consultation et d'échange en ligne, nommé « WikiLF », permet désormais aux internautes de donner leur avis ou de faire des suggestions sur des termes et notions nouvelles qui n'ont pas encore d'appellation en français. On peut ainsi identifier plus rapidement les termes à traiter, recueillir des avis diversifiés, connaître les termes plébiscités par le public.

## Maîtriser le français : un enjeu d'éducation et de formation

Le plan de prévention de l'illettrisme lancé par le ministère de l'Éducation nationale en mars 2010 fait de la lutte contre l'illettrisme un axe majeur des politiques publiques en faveur de la maîtrise de la langue en venant s'ajouter aux actions de différents ministères conduites en direction des jeunes ou des adultes ; l'outre-mer est ici particulièrement concerné. Du côté de la formation des adultes, les compétences clés constituent une priorité pour le ministère chargé

de l'Emploi, à côté de la lutte contre l'illettrisme, la maîtrise de la langue française conditionnant tous les apprentissages. S'agissant des étrangers extra-communautaires, soumis à l'obligation d'attester un niveau minimal de connaissance de la langue française, le dispositif de formation global mis en place en 2010 permet de poursuivre l'apprentissage du français au-delà du niveau requis par la loi.

### Les actions en direction des jeunes

Dans le cadre du « *Plan de prévention de l'illettrisme* », de nombreux outils et ressources sont désormais proposés aux maîtres et aux élèves.

Les actions éducatives familiales conçues pour des parents en situation d'illettrisme et leurs enfants ont été développées en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Leur expérimentation a donné lieu à l'élaboration d'un cadre national de références qui permet d'en organiser l'essaimage.

Durant l'année scolaire 2010-2011, 14 551 élèves nouvellement arrivés en France ont pu être scolarisés en classes d'initiation (CLIN) ou en cours de rattrapage intégré (CRI) à l'école élémentaire ; les structures mises en place dans le second degré ont, pour leur part, accueilli 14 742 collégiens, 935 lycéens dans des lycées d'enseignement général et technologique et 1 896 dans des lycées professionnels.

### *Des statistiques alarmantes*

En 2010 le nombre de jeunes en difficulté de lecture en métropole se maintient au niveau de 2009 : 9,5 % des jeunes présents à la *Journée défense et citoyenneté* (JCD). Outre-mer, la proportion de jeunes détectés est alarmante et augmente encore de près de 12 % (36,7 % des participants à la JCD).

En métropole, 60,5 % des jeunes en difficultés de lecture sont des garçons ; 39,5 % sont des filles. Outre-mer, la proportion est similaire : 60 % pour les garçons et 40 % pour les filles.

## **Le rôle de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**

Chargée de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme, l'ANLCI intervient en direction des adultes et en direction des enfants et des jeunes dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. La convention constitutive du groupement d'intérêt public ANLCI avec l'État a été renouvelée fin 2010 pour une durée de cinq ans. Son champ d'intervention a été confirmé : il concerne la mesure de l'illettrisme, la coordination des actions sur les

territoires et l'outillage des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

L'ANLCI a mis en place vingt-quatre plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ces plans régionaux définissent des priorités d'action et rendent compte des moyens mobilisés par l'État, les collectivités et les entreprises. En 2010, des plans dits de deuxième génération ont été établis dans les régions Picardie, Limousin et Alsace.

## **Les actions en direction des adultes**

### *L'action de l'administration pénitentiaire*

La politique de l'administration pénitentiaire en faveur de la maîtrise de la langue française repose sur le repérage de l'illettrisme auprès de la

population carcérale, la mise en place de dispositifs de formation, l'accès à des bibliothèques et à des activités d'écriture.

### *Une situation préoccupante en milieu carcéral*

167 établissements pénitentiaires ont fourni, en 2010, des informations sur 49 475 personnes détenues rencontrées par les enseignants :

- > 44 % n'ont pas de diplôme et 70 % ne dépassent pas le niveau CAP ;
- > 32 % ont suivi un cursus court ou une filière pour élèves en difficulté ;
- > 27,6 % échouent au bilan de lecture : 12,1 % sont en situation d'illettrisme, 15,5 % échouent du fait de difficultés moindres.

### *L'action du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé*

Le ministère chargé de l'Emploi consacre, en 2011, à travers le programme *Compétences clés*, 54 millions d'euros au développement des compétences fondamentales à destination des personnes en insertion professionnelle. Son budget est en progression de 45 % par rapport à 2009. 45 800 personnes ont bénéficié de ce programme en 2010 et 25 000 au premier trimestre 2011. Les formations ont lieu dans plus de 800 communes et les dates,

la durée, le rythme et le contenu de la formation sont personnalisés en fonction du projet d'insertion professionnelle de l'apprenant, de ses besoins et de ses attentes. 55 % des personnes en situation d'illettrisme qui étaient à la recherche d'un emploi ont entre-temps obtenu un emploi ou suivent une formation qualifiante six mois après la formation *Compétences clés*.

### *L'action de l'Éducation nationale en direction des adultes*

À côté des secteurs privé ou associatif, la branche formation continue de l'Éducation nationale (réseau des GRETA) répond à une grande diversité de besoins de formation en matière de langue française chez les

adultes : alphabétisation, français langue étrangère ou seconde, lutte contre l'illettrisme, renforcement des compétences en français et développement des compétences clés.

## **L'apprentissage du français pour s'intégrer**

Le Gouvernement a fait de l'apprentissage de la langue française par les personnes immigrées ou issues de l'immigration une priorité de son action. En 2010-2011, cette priorité est assumée par le ministère de l'Intérieur,

de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration ; elle est en outre rappelée par la loi relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité du 16 juin 2011 en matière d'accès à la nationalité française.

### *Le succès du Diplôme initial de langue française*

En 2010, 15 874 personnes ont été présentées au diplôme initial de langue française (DILF). Le taux de réussite global s'élève à 92 %. Ce taux se limite à 65,9 % pour les personnes non scolarisées. Il atteint 88,3 % pour les candidats scolarisés au niveau primaire, 96,3 % pour les candidats de niveau secondaire et 99,3 % pour ceux du niveau supérieur.

## Développer le français dans l'univers numérique

### Contexte et enjeux du numérique sur la langue

Enjeu politique et de société majeur, le numérique modifie en profondeur la vie quotidienne des citoyens. La population d'utilisateurs de l'internet dans le monde s'élève désormais à deux milliards. Les Français sont de plus en plus nombreux à utiliser les réseaux sociaux à tel point que, pour les plus jeunes, la messagerie *Facebook* a remplacé le traditionnel message électronique, perçu comme trop lent et dépassé par les nouvelles générations.

Compte tenu de l'importance des enjeux, il convient de définir rapidement, avec les acteurs du numérique, une stratégie globale en faveur du français dans ce nouveau contexte. C'est dans cette perspective que la DGLFLF veille à ce que ces technologies prennent en compte les priorités politiques que constituent la présence du français et la promotion de la diversité linguistique.

### L'usage du français sur les portails collaboratifs à travers l'exemple de *Wikipédia*

*Wikipédia*, projet collaboratif d'encyclopédie multilingue mondialement connu, est un objet d'étude particulièrement enrichissant. L'encyclopédie excelle en effet dans le domaine du multilinguisme et compte 38 déclinaisons linguistiques comportant plus de 100 000 pages. On y trouve aussi des centaines de déclinaisons dans des langues peu fréquentes sur

l'internet, ou encore dans des langues régionales. Il convient de constater que la langue française se place au troisième rang des versions linguistiques de l'encyclopédie, après l'anglais et l'allemand. La version francophone du *Wiktionnaire*, dictionnaire collaboratif, est la deuxième en terme d'entrées.

### *Le français est une langue de la modernité*

Le français est l'une des langues majeures sur les projets *Wikimédia*. Troisième langue sur *Wikipédia*, il s'agit également d'une des langues les plus utilisées dans les autres projets : *Commons*, *Wiktionnaire*, *Wikisource*, etc. ainsi que dans l'interface *MediaWiki*. Les thèmes concernant la France sont également fortement représentés dans l'encyclopédie.

Trois défis restent à relever :

- > soutenir les langues régionales, peu représentées sur internet ;
- > développer la participation des contributeurs originaires des pays francophones du Sud ;
- > faire face à l'utilisation massive de l'anglais sur internet et à la diffusion prépondérante de la culture américaine, au détriment parfois des cultures locales.

### Les projets publics autour de la langue et du numérique

L'ouverture des données publiques est une des priorités du Gouvernement, avec deux objectifs : renforcer la transparence de l'action de l'État, et rapprocher les services publics des usagers. Cette priorité a vu la création par décret en février 2011

de la mission « Etalab ». Cette mission coordonne l'action des administrations de l'État et apporte son appui à ses établissements publics administratifs pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques.

### *Un atout pour la diffusion du français*

La mise en ligne d'informations publiques permet d'encourager le développement d'applications innovantes, et ainsi de développer les usages du numérique en France. Elle permet aussi de renforcer l'attractivité de la langue française sur l'internet, cette langue permettant un accès facilité à des ressources documentaires et culturelles de plus en plus importantes.

Il est d'ores et déjà prévu de verser l'intégralité de la base de données *FranceTerme*, qui regroupe un riche ensemble de termes de différents domaines scientifiques et techniques, à la mission *Etalab*, afin que ces données puissent être reprises plus facilement et donner lieu à des applications innovantes.

## **Diversité linguistique, culture et développement durable**

Les problématiques de développement durable sont progressivement entrées au cœur de la pensée collective. L'association *Diversum*, a fondé une agence de notation centrée sur l'empreinte

culturelle. Cette association publie cette année un rapport inédit indiquant le degré de diversité linguistique des sites internet de l'État en France et en Europe.

### *Une mesure de la diversité linguistique sur les sites de l'État*

Sur les 2 074 sites étudiés, 48 langues différentes, en plus du français, sont signalées dès la page d'accueil. Pour plus de la moitié des langues représentées, cette diversité linguistique est imputable aux sites internet des ambassades de France à l'étranger. Hors ambassades, 19 langues différentes, en plus du français, sont pratiquées sur les sites internet de l'État. L'anglais est de loin la plus utilisée, suivie de l'espagnol et de l'allemand. Les autres langues sont nettement moins pratiquées.

Sur les 143 sites internet des ambassades de France, 46 langues, en plus du français, sont pratiquées : la présence de l'anglais diminue fortement comparativement à l'espagnol. La troisième langue la plus pratiquée est l'arabe, suivie du russe puis du portugais.

Le vocabulaire de l'internet, qui était composé majoritairement de mots anglais il y a une dizaine d'années, fait aujourd'hui une place beaucoup plus grande à la langue française.

Des termes autrefois répandus comme « *Home Page* » ont complètement disparu. Seuls les termes de « *mail* » ou « *email* » pour désigner un courrier électronique subsistent encore chez une forte minorité de sites internet publics (respectivement 7 % et 5,30 % de sites utilisateurs).

## **Favoriser la diversité linguistique**

Créé en 1999 au sein de la DGLFLF, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives

ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays.

## **Les langues de France**

La période 2010-2011 est marquée par une grande activité parlementaire autour du statut des langues régionales et de leur place dans la société française. Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a décidé le 20 mai 2011 que l'article 75-1 de la loi fondamentale (« Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ») ne constitue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit. Cette décision, dans la lignée de celle de 1999, confirme le caractère déclaratif de l'article et son absence d'effet normatif.

Travaillant à la forme la plus adaptée à la mise en valeur des ressources linguistiques nationales, le ministère de la Culture et de la Communication a engagé un dialogue avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, qu'il a mis en place, et élaboré avec lui des pistes d'action visant à renforcer la place des langues régionales dans la vie culturelle. Au titre de leur « responsabilité partagée » avec l'État, les collectivités sont à l'origine de perspectives nouvelles de valorisation.

## La langue des signes française

La scolarisation des jeunes sourds en milieu ordinaire connaît de réels progrès : depuis la loi du 11 février 2005, la langue des signes française (LSF) est reconnue comme une langue à part entière et tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de LSF. Conformément à l'article L.112-3 du code de l'éducation, les élèves sourds ont désormais droit à un parcours bilingue (en langue française et en langue des signes française), dès lors que les parents en font le choix. Pour permettre ce parcours bilingue, un enseignement de la langue des signes française doit être assuré, notamment aux très jeunes sourds qui ne maîtrisent pas encore complètement cette langue.

Cet événement est désormais proposé à l'école primaire, au collège et au lycée. Depuis la session 2008 du baccalauréat, une épreuve de langue des signes française est organisée dans les séries

générales et technologiques. Elle est généralisée au baccalauréat professionnel à la session 2010 : 717 candidats ont présenté cette épreuve pour les trois baccalauréats. Un CAPES de LSF a également été créé en 2010, ainsi que la certification complémentaire pour les enseignants qui souhaitent faire connaître leur aptitude à intervenir en LSF dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés au concours.

Une circulaire de 2010 a précisé les modalités d'organisation des pôles pour l'accompagnement de la scolarisation des jeunes sourds, quel que soit le mode de communication choisi par leur famille. Les pôles sont articulés autour d'un réseau de personnes ressources constitué de médiateurs pédagogiques choisis parmi les professeurs, du premier ou du second degré, ayant acquis la certification complémentaire en LSF.

### *Une initiative originale en faveur de la langue des signes française*

L'essor de la LSF, langue des signes française, reste un axe prioritaire de l'intervention publique, qui se traduit notamment par un soutien aux réalisations de l'association lilloise *Signes de sens* : projet *Muséo*, dispositif pour enfants sourds dans les musées (utilisation de la LSF dans une interaction multimédia à fin ludique et pédagogique), et dictionnaire français-LSF (service numérique dans le cadre d'un appel à projets lancé par le secrétariat d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique ; le dictionnaire s'élabore de manière collaborative en s'appuyant sur les réseaux sociaux).

## Une priorité donnée à l'outre-mer

Le couronnement de l'année 2011, année « des outre-mer », sera un événement linguistique : les *États généraux du multilinguisme* qui se tiendront du 14 au 18 décembre à Cayenne. Centré sur les

spécificités de la situation linguistique dans les différents territoires d'outre-mer, l'événement prend tout son sens dans la réflexion d'ensemble sur les langues de France et le plurilinguisme en général.

## L'enseignement de la langue arabe

La France est un des seuls pays du monde occidental à proposer un enseignement laïc de langue et culture arabes du collège à l'université dans le cadre de l'enseignement public. Cependant, une très forte distorsion existe entre le nombre de jeunes apprenant la langue arabe dans le périscolaire et le nombre d'élèves apprenant cette langue dans l'enseignement scolaire.

La volonté de revaloriser la langue arabe dans les académies se traduit par l'ouverture de nouvelles sections internationales, de sections de langues orientales et de classes bilingues. Il importe que cette dynamique soit poursuivie et accompagnée avec, notamment, l'identification de pôles de développement.

### *Chiffres clés de l'enseignement scolaire et parascolaire*

**Le corps enseignant** : 222 enseignants d'arabe pour l'enseignement secondaire dont 60 professeurs agrégés, 145 professeurs certifiés et 11 professeurs des lycées professionnels, 29 assistants de langue arabe. S'ajoutent 29 assistants de langue arabe.

**Les effectifs** : 6 000 élèves dans l'enseignement secondaire ; 5 000 candidats passent chaque année l'arabe à l'épreuve du baccalauréat ; 2 établissements scolaires proposent une section internationale ; 50 000 élèves suivent un enseignement de langue et culture d'origine ; 60 000 élèves suivent un enseignement dans l'enseignement associatif de nature souvent confessionnelle.

## L'Union européenne

L'examen des cinq dernières années montre que le passage consécutif de 11 à 23 langues officielles a été suivi d'une accélération du recours à l'anglais, d'un recul du français et de l'allemand, et d'un accroissement relatif pour les autres langues.

### *Un recul constant à l'écrit, notamment à la Commission européenne*

À la Commission, en dix ans la part du français dans les langues de rédaction des documents est passée de 33 % à 7,21 % en 2010, alors que sur la même période, la part de l'anglais est passée de 55 % à 78,13 %. Au Conseil en 2010, la prépondérance de l'anglais s'est en revanche stabilisée (81,7 % en 2009, 81,8 % en 2010). La légère augmentation (par rapport à 2009) du nombre de pages rédigées en français a été liée aux présidences espagnole et surtout belge au deuxième semestre 2010. Au Parlement européen, l'usage du français comme langue source connaît une nouvelle mais légère baisse (de 16,8 % en 2009, il passe à 15,74 % en 2010) malgré le « multilinguisme intégral maîtrisé » officiel, alors que l'usage de l'anglais semble se stabiliser (51,31 % en 2009 et 51,43 % en 2010).

À la Cour de justice de l'Union européenne, le français de par sa nature de langue de délibéré, occupe toujours une place importante. L'unité linguistique française est celle dont le volume de travail de traduction a été le plus important en 2010, ce qui s'explique par le rôle pivot de la langue française.

### *Les pratiques linguistiques au Service européen pour l'action extérieure (SEAE)*

Comme à la Commission, la pratique du français au SEAE reste assez fréquente à l'oral, même si elle diffère selon le service concerné. À l'écrit en revanche, l'anglais tend à s'imposer de façon générale, et la langue française n'a pas la place qui lui revient, alors notamment qu'elle est une des langues de la politique étrangère et de sécurité commune. La Haute représentante, de nationalité britannique, demande des notes en anglais. Les autorités françaises ont plusieurs fois appelé l'attention de la Haute Représentante et de ses services sur ce sujet. Elles ont notamment rappelé la nécessité de veiller à ce que l'usage du français soit assuré, dans le fonctionnement interne du service comme dans la communication publique.

## L'action de la France et de la Francophonie

L'administration française rappelle régulièrement à ses agents, et au public, les règles applicables au sein des institutions européennes en matière de multilinguisme et de francophonie en particulier. Des fiches d'information et de procédure sont mises à la disposition des agents et cette question est systématiquement abordée lors de l'entretien préalable au départ des experts nationaux détachés par la France. Un *Vade-mecum* à destination du grand public, dont la première version remonte à 2006, doit faire l'objet d'une nouvelle diffusion, notamment par voie électronique, en 2011. L'administration française est aussi amenée à intervenir régulièrement, parfois conjointement avec d'autres États membres, auprès de ses inter-

locuteurs européens pour favoriser le maintien de la diversité linguistique dans la vie quotidienne des institutions.

Un plan pluriannuel d'action pour « le français dans les institutions européennes » est géré par l'OIF depuis 2002, devenu un plan pour « le français dans l'Union européenne » en 2004, puis progressivement pour « le français en Europe ». Ce plan, qui a prodigué essentiellement des formations au français, a connu une certaine réorientation en 2010 pour s'étendre à l'ensemble des pays membres de l'OIF, d'Afrique, du Moyen-Orient et des Caraïbes, mais il a continué à Bruxelles selon les mêmes principes de non-discrimination entre nationalités, quelle que soit l'appartenance ou non des États membres de l'UE à l'OIF.

### *Un bilan nuancé*

Force est de constater que le plan d'action pour le français n'a pas atteint l'objectif qui lui était assigné de « renforcer l'usage du français » dans les institutions européennes, même s'il a eu comme effet positif de développer les compétences passives en français des stagiaires bénéficiaires du plan et leur capacité à comprendre notre langue dans les réunions bruxelloises (ce qui permet au français d'être encore parlé dans ces réunions même quand il n'y a pas d'interprétation). Les objectifs du programme demeurent pertinents, mais ne s'accordent pas avec les attentes des bénéficiaires, lesquels recherchent moins la perspective de faire usage du français dans les institutions européennes que celle de dialoguer avec les francophones et d'acquérir une compétence supplémentaire. Le plan doit donc faire l'objet d'une refonte en profondeur afin de mieux répondre à ses objectifs.

## Des réseaux francophones actifs

Le Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles, créé en 2009, permet de donner une certaine visibilité à la francophonie à Bruxelles. Le groupe veille notamment à maintenir et renforcer un dialogue de haut niveau avec les institutions européennes. Après quelques mois de baisse d'activité en 2010 en raison d'une vacance au poste

de Représentant permanent de l'OIF, une nouvelle dynamique a repris en 2011. Le groupe entretient également un dialogue régulier avec le Forum des francophones du Parlement européen et différents acteurs de la société civile qui se montrent entreprenants sur la question du français dans les institutions européennes.

## Les Nations unies

L'état des lieux de l'emploi de la langue française et du respect du multilinguisme dans les trois sièges des Nations unies (New York, Vienne et Genève) met en lumière certaines avancées, en particulier

dans le domaine de la sensibilisation du public. Leur modestie ne permet cependant pas de combler les insuffisances du Secrétariat en matière de respect du régime linguistique des Nations unies.

### *Des motifs d'inquiétude nombreux*

Les manquements constatés portent d'une part sur le recrutement, les relations de travail et l'avancement du personnel, d'autre part sur la traduction des documents et des sites internet ou des réseaux sociaux, ainsi que sur l'interprétation des réunions. Ils sont de nature à remettre en cause le multilinguisme aux Nations unies.

Il faut noter aussi que les États francophones portent leur part de responsabilité, que ce soit par le non-respect des règles mises en place par l'administration pour tenter de surmonter des contraintes budgétaires croissantes ou par leur propension à utiliser l'anglais malgré leurs engagements à défendre le français.

En dépit de la mobilisation des délégations non anglophones (francophones, mais aussi hispanophones et arabophones), le monolinguisme gagne du terrain, au risque de voir s'élargir le fossé culturel et politique entre l'Organisation et ses membres.

Conscient des enjeux du respect des règles relatives au multilinguisme, des initiatives de nature associative telles que l'association des

Français fonctionnaires internationaux de New York, l'Association culturelle francophone, ou l'Association francophone des fonctionnaires des organisations internationales (AFFOI) se sont mis en place. De son côté, l'Organisation internationale de la Francophonie dispose d'une représentation permanente active qui entretient des relations étroites avec l'ONU.

### *Une nouvelle association dynamique*

L'AFFOI est une structure transversale qui s'adresse à tous les fonctionnaires des organisations internationales (OI) indépendamment de leur localisation dans le monde. Elle a été fondée en 2009 par un administrateur français de l'Office européen des brevets, également président de l'Association des fonctionnaires internationaux français aux Pays-Bas (AFIF-PB). Au 2 août 2011, ses effectifs sont de 1 513 membres enregistrés travaillant dans plus de 50 organisations différentes.

Ses objectifs sont :

- > la défense de la langue française et la diversité linguistique, culturelle et conceptuelle au sein des OI ;
- > l'animation dynamique de la communication entre les francophones des différentes OI ;
- > l'organisation et la coordination d'actions communes ;
- > le soutien et la stimulation de la présence francophone au sein des OI.

Alors qu'une nouvelle résolution sur le multilinguisme donnant des mandats supplémentaires au Secrétariat des Nations unies a été adoptée le 19 juillet 2011 par

la 65<sup>e</sup> session de l'assemblée générale, il importe de veiller à ce que les obligations consignées dans les textes existants soient pleinement mises en œuvre.

# La promotion du français dans le monde

## L'action francophone

### Des réseaux au service de la promotion du français

L'action francophone peut notamment s'appuyer sur trois réseaux : le premier regroupe des représentants officiels (le Groupe des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales), le second est de caractère associatif et regroupe des fonc-

tionnaires (l'Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales), le troisième rassemble les organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE).

#### *Un réseau francophone structuré*

Chaque année, les organismes francophones chargés de la politique de la langue en Fédération Wallonie-Bruxelles, en France, au Québec et en Suisse romande font le point sur leur collaboration et organisent un séminaire mettant en lumière tel ou tel enjeu pour le français dans l'espace francophone. Une structure pérenne, le réseau OPALE (organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) a été créée pour rendre plus efficace la circulation d'information entre ses membres. L'Organisation internationale de la Francophonie y occupe une fonction d'observateur.

La France a exercé la présidence du réseau entre octobre 2010 et octobre 2011. À ce titre, il lui est revenu d'organiser le séminaire annuel OPALE à Lyon les 18 et 19 octobre 2011, consacré aux évolutions du français contemporain dans l'espace francophone.

### Des résultats probants

La mobilisation francophone a particulièrement porté ses fruits pour ce qui concerne l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et pour les prochains Jeux olympiques de Londres, où le français doit avoir la place qui lui revient conformément à la charte olympique. Cette mobilisation francophone

s'est aussi illustrée dans le cadre du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Montreux les 23 et 24 octobre 2010. Une déclaration, dite « Déclaration de Montreux », portant notamment sur la langue française et l'éducation dans un monde globalisé a été adoptée à cette occasion (cf. 15).

#### *Un succès à l'IRENA*

La mobilisation des réseaux a permis d'inverser la tendance pour ce qui concerne l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Cette organisation, créée à Bonn en 2009, dont les statuts étaient rédigés initialement en anglais a adopté, à l'instigation de la France, deux autres langues officielles : le français et l'allemand. Par ailleurs, lors de la première session de l'assemblée de l'Agence, a été prise la décision d'instaurer le principe du multilinguisme. Cette initiative est le fruit d'une action diplomatique de longue haleine menée depuis 2009, d'abord à contre-courant étant donné la volonté des initiateurs d'IRENA d'écarter toute autre langue que l'anglais.

Petit à petit, au fil des réunions, la constance et la fermeté de la position de la France et de quelques États clefs, francophones en particulier (tels le Luxembourg, le Sénégal, le Maroc ou la République démocratique du Congo), comme de l'État hôte (Abou Dabi), en faveur d'une révision du régime linguistique ont suscité une évolution du rapport de forces. La France a, de surcroît, bénéficié dès 2009 du soutien et relais de l'Organisation internationale de la Francophonie et de son Secrétaire général, convaincu de la nécessité de faire place au français et, en général, à d'autres langues que l'anglais pour faciliter le travail de fond de l'Agence dans les pays en développement, singulièrement en Afrique.

### Un opérateur exemplaire : TV5MONDE

Créée en 1984, TV5MONDE est aujourd'hui, avec 220 millions de foyers raccordés dans 200 pays et territoires, la première chaîne généraliste mondiale en français et elle est la deuxième des chaînes les mieux distribuées après MTV. Avec ses 9 signaux régionalisés distincts, elle couvre le globe en adaptant ses grilles aux fuseaux horaires et aux modes de vie sur tous les continents. Ses programmes sont partiellement sous-titrés en français et en 12 langues. Son évolution

vers un « média global » l'a conduit ces dernières années à être présente sur tous les nouveaux écrans et moyens de distribution des images, sites internet, applications iPhone compatibles iPad, télévision de rattrapage, vidéo à la demande (documentaire et cinéma) et à proposer des Web TV thématiques gratuites (Afrique et Jeunesse). Son site internet et son offre mobile recueillent en moyenne 8,5 millions de visites mensuelles.

## L'enseignement du français dans un contexte plurilingue

### Un outil consacré à la promotion du français : le Fonds de solidarité prioritaire (FSP)

Orienté sur l'appui institutionnel et le renforcement de la société civile, le FSP constitue une opération cohérente fondée sur une démarche partenariale. Les pays concernés sont ceux de la Zone de solidarité prioritaire comprenant les pays les moins développés en termes de revenus et n'ayant pas accès aux marchés de capitaux. Elle compte actuellement 58 pays.

Le FSP finance des investissements corporels et incorporels. La nature de ses interventions consiste

principalement en des dépenses d'expertise, de conseil, de formation, d'études (faisabilité, prospective, évaluation), d'ingénierie, de prospective, d'évaluations, d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création.

En 2011, les projets d'appui au développement du français représentent un montant total de 6 250 000 euros. Quatre projets ont été approuvés par le comité interministériel chargé d'étudier les rapports de présentation.

### L'enseignement bi-plurilingue dans le monde

Au sein des « sections bilingues », l'enseignement est dispensé aux élèves en au moins deux langues : principalement dans la langue locale, bien sûr, mais aussi pour partie en français ; l'anglais est désormais associé à certains programmes, qui deviennent ainsi trilingues. Il ne s'agit donc pas seulement d'un enseignement du français, mais aussi d'un enseignement en français, le français étant langue véhiculaire pour l'apprentissage d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques. Les élèves de certaines de ces sections étudient une quatrième langue vivante étrangère.

L'enseignement bilingue francophone est en déve-

loppement constant dans le monde. Ainsi, plus de 2 000 000 d'élèves sont actuellement scolarisés dans les sections bilingues francophones dans 51 pays du monde. C'est une priorité pour la France et pour un nombre croissant de pays partenaires, qui officialisent et structurent ce type d'enseignement. Les sections bilingues francophones constituent des viviers d'excellents francophones et sont, pour les élèves, une voie privilégiée pour accéder aux études universitaires, localement (dans les filières francophones supérieures), en France ou dans un autre pays francophone.

### La promotion du français dans les pays d'Afrique centrale et de l'ouest

Elle constitue un cas particulier de la formation au français dans un contexte plurilingue.

Si les pays d'Afrique centrale et de l'ouest possèdent des influences et un héritage communs, ils présentent également une grande variété

géographique, culturelle et linguistique. Imposé au 19<sup>e</sup> siècle par la colonisation, le français, une des langues officielles de plusieurs États africains, côtoie une multitude de langues et de dialectes.

#### *L'initiative ELAN-Afrique*

À l'occasion des enquêtes « Langues de scolarisation dans l'enseignement fondamental en Afrique subsaharienne francophone (Lascolaf) », qui ont permis, entre 2007 et 2010, de dresser un état des lieux de la diversité des expériences concernant l'utilisation des langues africaines dans les systèmes éducatifs, s'est posée la question de la présence de ces langues comme vecteurs de performance des apprentissages fondamentaux. À l'initiative d'un partenariat entre l'Organisation internationale de la Francophonie, maître d'œuvre du projet, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Agence française de développement (AFD) et le ministère français des Affaires étrangères et européennes, a été adoptée la mise en place de stratégies d'apprentissage plus efficaces qui tiennent compte non seulement de la langue partagée, le français, langue de scolarisation de l'enseignement primaire, mais aussi des différentes langues nationales en présence. Lancée en 2011, l'initiative ELAN-Afrique concernera sept États africains. Chacun d'eux, conformément à ses priorités, selon son rythme et dans le cadre de son plan sectoriel d'éducation, pourra bénéficier d'une aide (moyens et expertise) pour aller dans la direction d'un bilinguisme scolaire pouvant prendre une multiplicité de formes. Cette initiative mobilise, outre son comité scientifique international, un vivier d'experts qui a été constitué à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt. Elle pourrait marquer une étape importante dans les politiques éducatives francophones.

### Exporter notre enseignement supérieur : un enjeu majeur

En termes d'influence et d'attractivité, l'exportation de notre enseignement supérieur, qu'il soit dispensé en français ou « à la française » constitue un atout

important dans le dispositif mis en place pour attirer et fidéliser les meilleurs étudiants étrangers.

Dans ce contexte où la circulation du savoir est un

enjeu politique et économique majeur, la France dispose de deux outils : les filières francophones d'enseignement supérieur et les « délocalisations »

d'établissements français. Ces deux approches assurent une forte visibilité à nos formations.

*XIII<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage  
Montreux (Suisse), 23-24 octobre 2010*

## Déclaration de Montreux

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, coïncidant avec le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Francophonie institutionnelle, avons décidé de consacrer ce XIII<sup>e</sup> Sommet [...] :

### III. La langue française et l'éducation dans un monde globalisé : les défis de la diversité et de l'innovation

37. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de se donner une politique de promotion du français qui intègre et mette en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et de leurs réseaux, en vue de son adoption lors du XIV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. À cet égard, l'OIF organisera, en collaboration avec le gouvernement du Québec, un Forum mondial de la langue française au printemps 2012.

38. Nous nous engageons à promouvoir l'emploi du français dans les organisations internationales et régionales. Nous réaffirmons notre attachement au *Vademecum* relatif à l'usage de la langue française adopté à Bucarest et encourageons les pays dont le français n'est ni la langue officielle ni la langue d'enseignement à lui accorder un statut privilégié dans les programmes d'étude des langues étrangères.

39. Nous encourageons la multiplication des groupes des ambassadeurs francophones, tout en les appelant à coopérer avec les institutions et acteurs partageant les objectifs de la Francophonie.

40. Nous entendons valoriser le français en tant que langue technique, scientifique, juridique, économique et financière. Dans cet esprit, nous demandons à l'OIF et aux opérateurs concernés d'encourager les réseaux professionnels ou universitaires qui emploient et diffusent le français dans leurs domaines de compétence.

41. Nous veillerons à la visibilité du français et au respect de son usage lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 à Londres, avec le concours du Grand Témoin de la Francophonie.

42. Nous saluons la signature des premiers pactes linguistiques lors de ce Sommet et encourageons la multiplication de ces plans d'action, qui favorisent la promotion du français.

43. Nous reconnaissons que l'accès à une « Éducation Pour Tous » (EPT) de qualité, ainsi qu'à la formation

et à l'enseignement professionnel, est une condition essentielle au développement durable des sociétés. Nous nous engageons à promouvoir l'EPT en synergie avec les partenaires au développement et la société civile. Nous réaffirmons la responsabilité principale des autorités publiques pour la formulation et la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation, dans le respect des langues nationales.

44. Nous réitérons notre soutien aux actions francophones dans le domaine de l'éducation, telle l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), dont les effets multiplicateurs sont avérés pour nos populations, et demandons à l'OIF et à l'AUF de poursuivre son déploiement, en priorité en Haïti.

45. Nous réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale francophone TV5, à son rôle essentiel pour l'apprentissage et le rayonnement international du français. À cet effet, nous entendons faciliter la diffusion et l'accessibilité de TV5, vecteur de la diversité culturelle.

46. Nous réaffirmons notre volonté de faciliter pour les pays francophones du Sud l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de les aider à mieux intégrer l'économie numérique mondiale. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de mener une réflexion sur une nouvelle stratégie en matière de TIC et sur leur contribution possible à un cyberspace libre et accessible, riche de contenus francophones. Nous soulignons la nécessité d'un dialogue avec toutes les parties concernées, dans le cadre de l'expansion de la Toile, qui prenne en compte l'ensemble des intérêts et qui respecte les droits et libertés de chacun. Nous demandons à l'OIF de contribuer à la réalisation des objectifs du Forum sur la gouvernance d'internet.

47. Nous entendons favoriser la coopération entre nos pays en matière de recherche, d'innovation, de formation et d'utilisation des techniques d'information et de communication modernes. La diversité propre à la Francophonie constitue un atout à valoriser en mettant en réseau les acteurs de l'innovation. À ce titre, nous encourageons les échanges de professeurs et d'étudiants et les synergies dans le domaine de la recherche scientifique et technologique entre pays francophones, et saluons la constitution d'un « Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie » (RESCIF). À cet égard, nous appelons ses membres à nouer un partenariat avec l'AUF.

Les textes juridiques, les rapports au Parlement publiés depuis 1996, l'actualité de la langue française et de nombreux autres informations sur la politique en faveur du français sont disponibles sur le site internet de la délégation générale à la langue française et aux langues de France :

[www.dglf.culture.gouv.fr](http://www.dglf.culture.gouv.fr)

Vous cherchez à le dire en français ?

*Le réflexe*

**FranceTerme**

Consultez le site du ministère de la Culture et de la Communication

[www.FranceTerme.culture.fr](http://www.FranceTerme.culture.fr)

## WikiLF

Mettez vos connaissances et votre imagination au service de la langue française en vous connectant au site :

[www.wikilf.culture.fr](http://www.wikilf.culture.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation générale à la langue française  
et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : [dglf@culture.gouv.fr](mailto:dglf@culture.gouv.fr)

Internet : [www.dglf.culture.gouv.fr](http://www.dglf.culture.gouv.fr)

ISSN imprimé : 1961-9812 - ISSN en ligne : 1961-9820